

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

BONNE ANNÉE À TOUS

Janvier 2009

n° 128

LA CRISE et LES DÉPENSES de la VILLE



La Ville va subir, comme tout le monde, le contrecoup de la crise financière. L'ère des gaspillages est terminée. Son budget devra tenir compte de la baisse des transactions immobilières. La manne des droits de mutation, 900 M€ en 2007, va se tarir. Déjà on nous annonce une augmentation de la fiscalité locale de 9 % et la création d'une taxe foncière départementale de 3 %.

Dans notre arrondissement, il est urgent de revoir tous ces investissements coûteux de grands stades que les présidents-bénéficiaires sont les seuls à ne pas contester.

Le stade Jean-Bouin au profit exclusif de l'équipe professionnelle de rugby du Stade Français dont la facture vient de passer de 110 à 150 M€ et devrait atteindre 200 M€ à l'arrivée ; **l'extension de Roland-Garros**, chiffrée à 120 M€ où la Ville, l'État et la Région verseraient 20 M€ chacun ; **le massacre des pelouses d'Auteuil**, opération permettant de recaser les actuels usagers de Jean Bouin et du stade Hébert pour 24 M€.

Soit, aujourd'hui pour la Ville, un total de 194 M€ équivalant à 15 000 places de crèche ; total que l'on rapprochera par exemple du budget de 450 M€ pour les logements sociaux.

Tous ces projets consacrés au sport spectacle font appel au financement public, alors que le récent rapport de la Cour des Comptes sur les Grands Stades, signé par le Premier Président Philippe Seguin, préconise l'appel aux capitaux privés, pour décharger les finances publiques.

En revanche, les équipements de sport de proximité qui relèvent du service public sont délégués au privé, comme par exemple la reconstruction de la piscine Molitor pour 65 M€.

Les grands projets sont sans doute nécessaires, mais la réflexion sur leur localisation doit primer. La volonté de puissance du Maire et sa focalisation sur Paris intra-muros doivent cesser. Une fois de plus, il faut raisonner dans le cadre du « Grand Paris » et arrêter de surcharger le tissu urbain de Paris.

Les aménagements de voirie ne sont pas en reste. On assiste à une déferlante de petits travaux de voirie. Certains relèvent d'une politique qui se veut d'abord pénalisante à l'égard de l'automobile. Les refuges et autres placettes destinés à améliorer la sécurité des piétons ne sont en fait que des parkings pour motos et vélos entravant la marche des piétons. Là aussi on aimerait que les choix soient faits avec discernement et n'engendrent pas des travaux correcteurs ultérieurs.

Dans tous les conseils de quartier, on réclame un éclairage plus efficace, des « traverses » avec des minibus, mais c'est l'impasse budgétaire.

La crise devrait être l'occasion pour la mairie de Paris d'une remise en cause de toutes les dépenses qui ne sont pas d'intérêt général.

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU

9 et 11, RUE COPERNIC

Au 9, hôtel particulier construit vers 1880 inclus dans une séquence homogène.



Au 11, cet hôtel particulier a été construit par l'architecte Paul-Casimir Fouquiau en 1888 et abrite actuellement l'ambassade du Venezuela. A l'arrière, donnant sur l'impasse Lamier, se trouvent les communs de l'hôtel construits en briques polychromes.

La cour, entre les deux ailes des communs, est couverte d'une grande verrière de la fin du XIX^{ème} siècle servant probablement à abriter les chevaux. Une fontaine en céramique se trouve au fond de la cour. Le porche d'entrée sur la rue Copernic est orné d'un grand mascarone de même que la plupart des baies. La disposition de cet hôtel, ouvrant sur rue et sur impasse, permet de disposer d'une vue à

la fois sur la façade noble et sur les communs traités d'une façon plus économique, mais avec un soin évident.

19, RUE CORTAMBERT

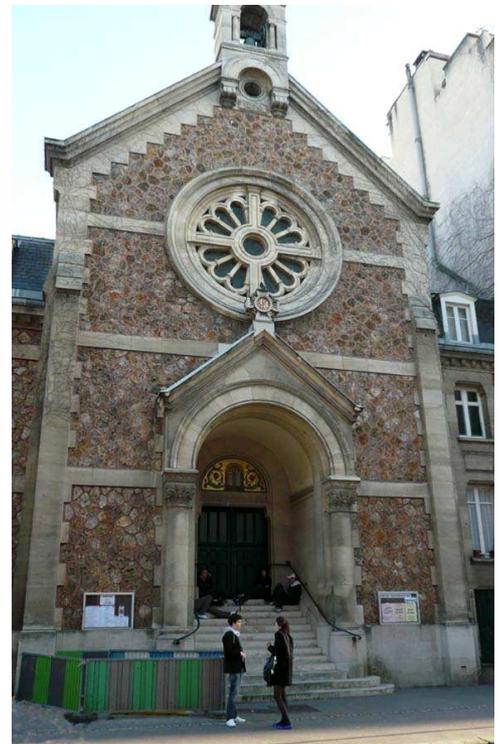
Église réformée « Passy Annonciation » construite à partir de 1888 par l'architecte Edouard Aubert et inaugurée en 1891, en remplacement d'une chapelle américaine construite provisoirement en 1867, en vue de l'Exposition Universelle.

L'édifice occupe des terrains légués sur la commune de Passy par les Delessert, riche famille protestante, illustre dans le commerce et la banque.

La façade met en évidence la pierre meulière.

Entre 1929 et 1934, l'église s'agrandit d'une abside entourée d'un déambulatoire. Les volumes intérieurs sont mis en valeur par une très belle voûte cintrée en bois.

En 1959, ont été offerts des vitraux du maître verrier Maurice Max-Inggrand (1908-1969) dont les œuvres se retrouvent notamment dans les cathédrales de Strasbourg, Beauvais, Tours et la chapelle de Chenonceaux.



25, RUE CORTAMBERT,



Cet hôtel particulier néo-classique d'un étage sur rez-de-chaussée et soubassement est implanté en retrait de l'alignement.

La porte et les fenêtres du rez-de-chaussée sont surmontées de mascarons et les fenêtres du premier étage de médaillons.

La porte et la fenêtre centrale au premier étage sont encadrées de pilastres.

Corniche à modillons (blocs de pierre placés sous les corniches comme pour les supporter).

Le perron est desservi par un escalier à double volée.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

PELOUSES DE L'HIPPODROME D'AUTEUIL SOS, COMMISSION DES SITES !

Une fois de plus les espaces verts inconstructibles du Bois de Boulogne sont menacés de bétonnage par le maire de Paris. Pour lui, le Bois n'est qu'une friche foncière à la disposition de ses divers caprices, comme par exemple le Centre Culturel Louis-Vuitton de M. Arnault, au Jardin d'Acclimatation !

On sait que la restructuration du stade Jean-Bouin et l'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert passent par le transfert des 9 000 usagers de ces deux stades sur l'hippodrome d'Auteuil.

Le Maire s'est engagé publiquement à réaliser, au préalable, « un parc sportif paysager » sur cet hippodrome pour les recueillir.

Foin du PLU, foin de la charte du développement durable du Bois, foin de la concertation prévue par la démocratie participative, le Maire a promis au président de la Fédération Française de Tennis, Christian Bîmes et au propriétaire de la SAS le Stade Français, Max Guazzini, leurs nouveaux stades. On massacrera donc le bois de Boulogne, une fois de plus, pour leur donner satisfaction.

La Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages devra donner prochainement son accord, car le site convoité est classé en espace vert inconstructible. Cette commission est composée de 30 membres, dont huit pour les ministères concernés, 4 sénateurs, 4 députés et 14 personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement.



Un appel est possible à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages composée de la même façon que la commission départementale. Le projet Louis-Vuitton était monté jusqu'à elle. Il avait été accepté avec beaucoup de réticence et à la condition que ce soit la dernière construction dans le Bois !

Or voilà que la Ville a fait réaliser par des paysagistes une belle étude dénommée : « **Hippodrome d'Auteuil : un Grand Paysage à redécouvrir et à réinvestir** » (sic !).

Pour un budget estimé à 24 M€, un superbe remodelage des 12 hectares des pelouses est prévu avec quelques abattages d'arbres et quelques replantations. Des accès nouveaux pour le public sont imaginés pour desservir un espace consacré à la promenade les jours où les courses hippiques n'ont pas lieu, et uniquement de jour puisque tout éclairage est interdit dans les sites classés espaces verts du Bois.

Cette partie du projet est la bienvenue puisqu'elle ouvre de nouveaux espaces au public, mais qui resteront sous la surveillance de France-Galop.

Par contre, la création « du parc sportif paysager » consistant en six terrains de sport dont une piste d'athlétisme, un terrain de foot, un terrain de rugby, un terrain de hockey avec une tribune de 500 places, deux terrains de basket, des vestiaires, des sanitaires, des clôtures et des pylônes d'éclairage est inacceptable. La Ville doit respecter les protections du Bois édictées dans le PLU de Paris, même si une alternative de terrains « non homologables » était proposée pour interdire tout match officiel.

Ajoutons que les sportifs scolaires, leurs parents et leurs professeurs ont déjà fait savoir qu'ils étaient résolument hostiles à cette migration, compte tenu de son éloignement par rapport aux lycées.

Nous espérons que la Commission des Sites, dans sa grande sagesse, saura s'opposer au grignotage de ce magnifique espace vert, en acceptant la requalification du paysage de l'hippodrome, mais en rejetant la construction des terrains de sports et de leurs annexes.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

QUAND UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE

JEAN BOUIN + PARC DES PRINCES

N'EN JETEZ PLUS !

Nos lecteurs savent qu'un recours pour excès de pouvoir a été engagé par nos associations contre la qualification « d'intérêt général » du projet de restructuration du stade Jean-Bouin, prise par la délibération du Conseil de Paris, le 13 février 2007.

Le Tribunal Administratif a enfin décidé la clôture du dossier le 25 novembre dernier. Nous pouvons donc espérer un jugement en 2009.

Le Conseil de Paris, le 24 novembre 2008, a cependant décidé de résilier, par anticipation, la concession accordée, jusqu'en 2024, à l'Association Paris - Jean-Bouin, de façon à pouvoir lancer les études et les travaux de démolition et reconstruction au seul profit du club de rugby professionnel le Stade Français.



Le maire du XVI^e arrondissement, l'ensemble du groupe UMP de Paris, et son président, l'ancien ministre des sports, Jean-François Lamour ont eu beau démontrer l'incohérence de ce projet, rien n'y a fait.

Les 170 M€ affectés au projet plus 5 M€ environ pour réaménager le stade Charlety afin de décider Max Guazzini, le Président du Stade Français, à jouer dans ce stade pendant les travaux de Jean Bouin n'ont pas ému la majorité municipale, malgré la crise financière et la forte majoration fiscale annoncée par le Maire.

Cependant, devant un projet aussi controversé, pourquoi ne pas demander la saisine de la Commission Nationale du Débat Public dont l'objet est de donner la parole à toutes les parties prenantes, y compris les simples citoyens, sur de grands projets d'urbanisme ?

Mais voilà que la Cour des Comptes dans son rapport signé par Philippe Seguin le 24 novembre sur les « Grands Stades » vient conforter les projets qui menacent la tranquillité des riverains de la Porte de Saint-Cloud.

En effet pour que la France puisse avoir de bonnes chances d'obtenir l'Euro 2016 de football il faut vite construire de « Grands Stades ».

Notre pays serait en retard sur le sport fric et le sport spectacle. Il faut des stades qui offrent bien plus que des matches, mais aussi des restaurants, des salons de VIP appelés « hospitalités », des commerces, etc. Tout ceci afin que les budgets des stades échappent à la trop forte emprise des seules recettes de retransmission télévisées.

C'est donc au moment où sort ce rapport que le fond de pension américain Colony Capital concessionnaire, jusqu'en 2014, du Parc des Princes sort le bout de l'oreille en annonçant un projet de restructuration allant dans le sens du rapport (voir Le Figaro du 23 novembre 2008).

Une réunion est prévue avec la mairie, en décembre, pour discuter d'une concession renouvelée, ou de préférence un bail emphytéotique de plus de 50 ans, pour investir lourdement dans cette restructuration qui devrait amener à couvrir le périphérique et construire les bâtiments supplémentaires nécessaires pour passer d'un chiffre d'affaire de 70 M€ par an à 130 M€ dans quatre ans, et faire en sorte que le Parc, bien sûr couvert, puisse devenir « un outil de développement moderne fonctionnant 365 jours par an ! ».

On voit que la charte du Parc des Princes limitant à trois par an les concerts et autres manifestations sera un vieux souvenir.

En conclusion, nous retrouvons le vieux principe du bas empire romain, pour calmer le peuple donnons-lui du pain et des jeux... pour le pain on ne sait pas, mais pour les jeux pas de problème la poche du contribuable n'est pas loin.

20 ANS APRÈS, RENAISSANCE ANNONCÉE DE LA PISCINE MOLITOR

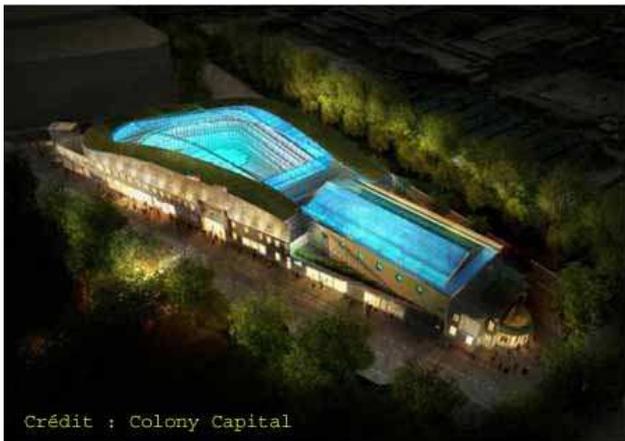


Lors de la réunion de la Commission de concertation sur la piscine Molitor qui s'est tenue le 9 octobre à l'Hôtel de Ville, nous avons pu découvrir les grandes lignes des deux projets architecturaux retenus, celui de GTM Bâtiment et celui de Colony Capital.

La commission spéciale qui s'est réunie le 27 octobre a retenu le projet présenté par le groupement Colony Capital associé à Bouygues et à Accor.

Le projet confié aux architectes Jacques Rougerie, Alain Derbesse et Alain-Charles Perrot, architecte en chef des monuments historiques, prévoit notamment :

- **pour les activités balnéaires** : un bassin d'été de 44 mètres avec une couverture amovible permettant une utilisation permanente, les deux étages de coursives seront restitués, ainsi qu'un bassin d'hiver (33m x 13m) ouvert aux scolaires, aux associations sportives et aux usagers, le tarif d'accès au bassin d'hiver serait très avantageux pour le grand public.
- **pour les activités connexes** : un hôtel quatre étoiles de 98 chambres sur deux étages avec deux restaurants (un diététique et un traditionnel), un centre de santé active (muscultation, balnéothérapie, hammam, sauna) géré par Accor autour du bassin d'été, un centre médical « sport et santé », des commerces et un parking de 70 places.



Crédit : Colony Capital

Pour mener à bien ce projet, l'investissement prévisionnel est évalué à 65 M€.

Colony Capital dont le projet respecte mieux l'esprit initial de Molitor, s'est vu confirmé fin novembre par le conseil municipal de Paris, l'attribution d'un BEA (Bail Emphytéotique Administratif), pour une durée de 54 ans et contre une redevance annuelle de 1,1 M€.

La Direction de la Jeunesse et des Sports estime que, si tout se déroule comme prévu, les travaux s'achèveront fin 2012.

RÉGION CAPITALE

Nous avons été reçus en octobre dernier par le directeur de cabinet de Christian Blanc, secrétaire d'État à la région capitale. Nous lui avons exposé notre point de vue sur le besoin d'un développement des projets sportifs dans le cadre du futur grand Paris.

CONSEILS DE QUARTIER

Quatre sujets communs aux conseils de quartier du XVI^e

Avec la nouvelle mandature commence un nouveau cycle de conseils de quartier. Le public peut maintenant intervenir dans les débats. Le Maire du XVI^e souhaite voir les prochains conseils se tenir au plus près des habitants. Il envisage de faire tenir le prochain Conseil du quartier Auteuil sud dans les locaux du Centre du Point du Jour.

Le Maire souligne que contrairement aux idées reçues, l'arrondissement a beaucoup changé. La population est plus jeune et diversifiée, en témoignent les besoins en écoles et en places de crèches.

1 - Grands projets d'urbanisme

La **porte d'Auteuil**. A la demande du maire du XVI^e, l'adjointe chargée de l'urbanisme, Anne Hidalgo, a décidé de créer un comité d'évolution urbanistique regroupant des élus de la mairie de Paris et de la mairie du XVI^e pour réfléchir aux divers projets d'urbanisme annoncés par le maire de Paris dans le quartier de la porte d'Auteuil. Les associations y seraient invitées.

Le Maire souhaite un urbanisme limité à six étages afin de ne pas dénaturer une entrée du Bois de Boulogne, quitte à augmenter le taux de logements sociaux pour le projet de la gare d'Auteuil.

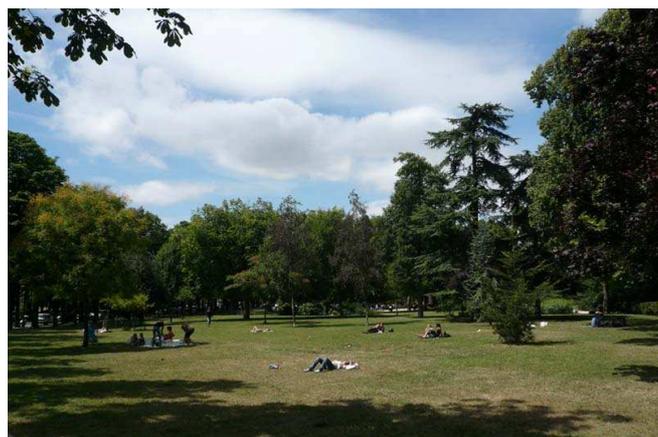
Le Maire fait le point sur le projet de reconstruction du **stade Jean-Bouin** (cf. p 4), ainsi que sur le projet d'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert (cf. p 9). Il rappelle l'opposition de la mairie du XVI^e sur ces deux projets.

L'extension de **Roland-Garros sur le stade Hébert** utilisé actuellement par 4 000 scolaires a été votée par le Conseil de Paris. Il ne s'agit que d'une étude de faisabilité. De plus le comité directeur de la Fédération de Tennis sera renouvelé en début 2009 avec une majorité favorable à une autre solution. Il est hors de question, selon XVI^e DEMAIN, que les terrains de sport du stade Hébert envahissent l'hippodrome d'Auteuil.

La **réhabilitation de la piscine Molitor** va être confiée à un groupement privé (cf. p 5).

Pour le **projet Varize**, le Maire fait savoir que 69 SDF sont hébergés jusqu'à la fin mars 2009 dans les anciens locaux des « petites sœurs des pauvres ». C'est l'ADOMA qui a en charge la réinsertion de ces personnes en difficulté.

2 - Transports en commun : Un réseau minibus a été refusé par l'Hôtel de Ville pour le seul quartier de Chaillot. Un réseau plus étendu est étudié par la mairie du XVI^e en ajoutant Dauphine.



3 - Voirie

Carrefour de la place de la porte de Passy (cf. Lettre 127)

Ce carrefour a été aménagé par la voirie à la demande de la préfecture de police qui l'estimait très accidentogène. La tentative d'organisation des mouvements tournants a occasionné de nombreux bouchons

Place de la Porte de Passy, les deux voies de circulation ont été rétablies. Pour la voie, boulevard Suchet vers le périphérique, commandée par une flèche verte, le responsable de la voirie envisage un stockage plus pertinent des véhicules avec une modulation selon l'importance de la circulation, pour augmenter le nombre de véhicules pouvant passer lorsque le feu est vert.

Les véhicules qui rejoignent le périphérique ou le Bois proviennent pour la plupart du quartier d'Auteuil Nord par la rue Raffet. Il serait plus judicieux de rouvrir l'avenue Franchet-d'Esperey fermée il y a quelques années à la demande des riverains qui se plaignaient des exhibitionnistes. Les problèmes de flux boulevard Suchet au carrefour de la porte de Passy seraient ainsi aisément résolus, les problèmes de sécurité n'étant plus les mêmes qu'il y a cinq ans.

Rue de Passy : Les tentatives d'aménagement de la rue de Passy sont très anciennes, depuis plus de vingt ans. Le samedi, la circulation est impossible autant pour les véhicules que pour les piétons. La nuit, les livraisons à toute heure, sans respect de la réglementation, sont une gêne insupportable. Chaque catégorie d'usagers, commerçants, habitants, parents d'élèves, ... a une opinion différente sur l'aménagement. Selon Laurence Dreyfuss, un diagnostic partagé est nécessaire ainsi qu'une mesure des flux, voitures, vélos, piétons et qu'une étude soit confiée à l'APUR (atelier parisien d'urbanisme).

4 - Propreté :

Le service assuré par la ville de Paris ne donne pas satisfaction aux habitants.

La **collecte des ordures ménagères** va faire l'objet d'un appel d'offre auprès du secteur pour mise en œuvre en juin.

Déjections canines : Les « motocrottes » ont été supprimées en 2003, car les propriétaires de chiens se chargeaient sur ce service. Les infractions sont passibles d'une amende de 120 à 460 €.

Objets encombrants : Il est ramassé 18 m³ de dépôts sauvages tous les lundis. Appeler le 3975 pour un rendez-vous d'enlèvement. Certaines entreprises facturent des enlèvements de gravats et les déposent sur la chaussée.

Mégots de cigarettes : depuis la loi du 1^{er} février 2007, le jet de mégot est théoriquement sanctionné par une amende de 450 €.

Le financement d'un **pigeonnier** permettant la stérilisation des pigeons est décidé. Son implantation n'est pas connue.

Le maire du XVI^e lance une « **charte pour un 16^e propre** » (cf. p 12), à diffuser largement et à faire signer par la population.

Le jardin du Ranelagh (ci-contre) est un espace entretenu par la direction des espaces verts. Les services de la propreté du 16^e se limitent au ramassage des corbeilles, au nettoyage des bancs et des pistes cyclables.

Auteuil Sud

17 octobre 2008

Sécurité

Pour répondre aux riverains de la place Théodore-Rivière qui se plaignent du bruit causé par des « jeunes » du quartier, des caméras seront installées et l'éclairage renforcé ainsi que place Stefanik. La circulation anarchique et dangereuse des deux roues sur les trottoirs sera davantage verbalisée. Claude Goasguen évoque la mise en œuvre d'un « code de la rue ».

Animation de la vie locale et du quartier

La directrice se félicite de la fréquentation du nouveau Centre du Point du Jour. Elle envisage diverses animations telles que un vide-grenier, une coopérative bio, des travaux de recherche sur la mémoire du quartier du Point du Jour, la tenue d'un conseil de la jeunesse, etc.

Auteuil Nord

20 octobre 2008

Porte d'Auteuil, programme bus et stationnement

Équipement de quai d'accès à niveau :

La voirie étudie l'arrêt du 2-4, rue Poussin et l'arrêt devant la gare SNCF.

Au 2, rue Poussin, il est question d'aménager le quai et de sécuriser le passage piéton déjà doté d'un feu rouge.

À côté et avant le restaurant Tsé, un quai de douze mètres serait installé.

En face, un stationnement payant serait institué devant le kiosque à journaux. Le responsable de la voirie fera des calculs de débit.

Rue d'Auteuil, côté rue Chanez, un quai sera aménagé, de sorte que les voitures puissent doubler l'autobus à l'arrêt. La partie droite de la rue d'Auteuil peut être utilisée pour les livraisons et l'arrêt-minute.

Le stationnement continu devant le kiosque à journaux provoque des embouteillages qui remontent, à certaines heures, sur toute la rue Poussin. Le commissaire principal Mercier peut comprendre qu'il existe des carrefours stratégiques qui devraient être dégagés de toutes voitures en stationnement illicite. La tolérance ne devrait concerner que le stationnement de nuit et les enlèvements abusifs. Les policiers locaux sont chargés d'appliquer les règles avec discernement, mais les enlèvements dépendent du service central de la Préfecture de Police. Les voituriers encombrant la chaussée devant le restaurant et ajoutent des encombrements à une rue déjà sinistrée, mais aucune solution n'a été proposée.

Aménagement de l'avenue Théophile-Gautier

Il a été demandé un rond-point au débouché de la rue Gros et des ralentisseurs avenue Théophile-Gautier, voire un feu rue François-Millet. L'adjointe chargée de la voirie, Laurence Dreyfuss ainsi que le responsable de la voirie estiment que les feux sont des incitations à violente accélération lorsqu'il passe au vert et qu'il faut trouver d'autres solutions. La voirie va faire des contrôles de vitesse des véhicules.

Parterre floral de la place Rodin

Les riverains souhaitent un parterre plus esthétique. Le terre-plein central abrite une chambre EDF protégée par deux



grilles de ventilation. Les autobus ne pouvant tourner lorsque des véhicules stationnent, en particulier la nuit, il faudrait réaménager le terre-plein aussi pour empêcher le stationnement.

Dauphine

23 octobre 2008

Sécurité du quartier

Le commissaire de police s'est félicité d'une baisse de 20 %, du total des délits, même si la prostitution est difficile à sanctionner sans flagrant délit.

Stationnement

De nombreuses autorisations de tournage de films neutralisent des places de stationnement ainsi que des autorisations de places de « privilège » accordées aux corps diplomatiques et aux hauts personnages de l'État. Le système « vélib » en a aussi supprimé beaucoup et le système « autolib » va continuer.

Projet de construction avenue maréchal-Fayolle

Le PLU a rendu constructible les parcelles concernées, n° 45 et 47. Ce sont 135 logements sociaux qui seront construits. Le permis de construire déposé en octobre 2007 a été retiré pour rectification d'une erreur d'implantation. Il va être accordé prochainement.

Espace vert avenue Foch

Des bordurettes sont souhaitées côté avenue. L'éclairage des contre allées devrait être renforcé, mais le budget est insuffisant.

Animation de la vie locale

Mme Dominique Rousseau, adjointe au Maire, annonce un marché de Noël qui sera situé place des États-Unis. Elle étudie aussi un marché bio avenue de l'amiral Bruix, des illuminations de rues, des conférences dans les collèges sur l'Europe avec un concours pour les élèves.

Chaillot

24 octobre 2008

Demande de feux tricolores avenue d'Iéna : Le service de voirie va voir ce qui peut être proposé.

Piétonisation de la rue Magdebourg : Le service de voirie et la mairie estiment que ce n'est pas opportun, car cela reviendrait de fait à une privatisation au profit des riverains. Des aménagements pour réduire vitesse et flux des véhicules seront proposés.

Crèche rue de Chaillot : Les travaux commenceront en 2009 pour une livraison en 2010.

Muette Sud

12 novembre 2008

Immeubles place de Passy

Deux immeubles sont laissés à l'abandon face à la place de Passy. Le coût de leur réhabilitation est incompatible avec du logement social. Pour respecter le site, un éventuel projet de rénovation ne devra pas changer les volumes et l'aspect extérieur.

Sortie du Périphérique intérieur porte de Passy

Certains proposent de fermer cette sortie qu'ils jugent inutile, entravant la circulation des cyclistes et apportant un flux de voitures vers le jardin du Ranelagh. Un vœu a été déposé par la municipalité pour « piétonner » les avenues Ingres et Proudhon



Bancs situés rue Bois-le-Vent/Place de Passy

La place a été monopolisée par le café qui s'est étendu jusqu'au banc en pierre et par le stationnement des motos. Le banc public doit revenir à la disposition du public. La place doit redevenir un endroit de convivialité destiné à la population. Il faut aussi conserver les bancs de la rue Bois-le-Vent, malgré les demandes des habitants qui voient ces bancs occupés par les SDF.

Réattribution de places de livraison & pénurie de stationnement

Un bilan sur les zones de livraison sera fait pour envisager leur réattribution et en particulier devant le magasin Speedy. La carence en places de stationnement dans le XVI^e incite à gérer avec parcimonie les zones de livraison. Selon Jean-Yves Mano, la Ville n'est pas opposée à la création de parking, mais cela relève du domaine privé. Le manque de places résulte de l'importance des immeubles haussmanniens sans parking et des habitants disposant de deux véhicules.

La mise à disposition des zones de livraison, la nuit jusqu'à 6 heures du matin, sera envisagée par la Ville après l'expérimentation en cours dans le XV^e.

Avenue de Versailles

Quatre traversées pour les piétons avec des îlots et des marquages ont été réalisées au niveau des 24 et 34 avenue de Versailles.

Travaux avenue Mozart - rue Davioud

Ils ont été effectués à la demande des parents d'élèves, en dépit des contraintes apportées aux déplacements des automobilistes riverains.

Liaison mécanisée entre l'avenue Marcel Proust et la rue Raynaud

A la construction de l'ensemble immobilier du parc de Passy, le promoteur aurait proposé de participer à la réalisation d'un escalier mécanique, mais la Ville n'aurait pas donné suite. Les trois à quatre cents résidents disposent d'un escalier de 99 marches et d'un autre de 35 marches pour rejoindre le quartier commerçant de Passy. Le jardin du Parc de Passy est à la disposition du public et en particulier les habitants de Passy. Son accès est limité par ces 134 marches. L'architecte des bâtiments de France est opposé à la création d'un escalier mécanique et veut laisser l'escalier en l'état. On est dans l'attente de la réponse du ministre.

Muette Nord

13 novembre 2008

Traversée piétonne entre l'avenue Paul Doumer et la rue Scheffer

Il n'y a pas de solution technique puisque le feu est vert à la fois pour les voitures et les piétons.

Circulation difficile rue de la Pompe

Problème récurrent à cause des établissements scolaires. La verbalisation policière ne peut apporter une solution miracle.

Stationnement devant le restaurant « La Gare »

Une certaine tolérance est acceptée par la police à l'égard des voituriers pour l'activité du restaurant, mais la situation se dégradant de plus en plus, il faut « faire le ménage »...

Piétonisation avenue d'Ingres et Prudhon

Un vœu a été adopté en conseil d'arrondissement pour une zone piétonne le dimanche en été. La police a un avis défavorable.

Éclairage dans le jardin du Ranelagh

Il est à la charge de la Direction des Espaces Verts.

Ralentisseur boulevard Beauséjour face au cordonnier

Des ralentisseurs sont à l'étude le long du boulevard courant 2009.

Immeuble place Possoz

L'EDF n'a pas renouvelé son bail, repris par la Ville. Un vœu a été émis pour créer un centre d'action social avec crèche, halte garderie, à financer en 2009.

CALENDRIER DES MATCHES AU PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 17 janvier	PSG / Sochaux	Samedi 31 janvier	PSG / Caen	Samedi 14 février	PSG / St Etienne
Samedi 28 février	PSG / Nancy	Samedi 14 mars	PSG / Marseille	Samedi 4 avril	PSG / Nice

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications.

Pour être informés, envoyez vos coordonnées par mail à l'adresse : inforiverains@psg.tm.fr ou allez voir le site www.leparcdesprinces.fr (01 47 43 72 84)

EXTENSION DE ROLAND-GARROS SUR LE STADE HÉBERT

A QUAND UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DE LA PORTE D'AUTEUIL ?

On sait (cf. notre article d'octobre, n°127) que le projet du président actuel de la Fédération Française de Tennis fait l'objet d'une étude, mais que plusieurs candidats à la succession de Christian Bîmes, au début de 2009, ne cautionnent pas cette extension, et se contenteraient de couvrir les deux courts principaux de Roland-Garros.

En outre, la découverte que la Ville a oublié de réévaluer la concession de la FFT depuis plusieurs années représente un cadeau annuel de 18 M€. Ceci rend très improbable dorénavant le financement public réclamé par Christian Bîmes, de 60 M€ à répartir entre la Ville, l'État et la Région.



Néanmoins le concours d'architectes a été lancé et 90 concurrents se sont inscrits. Les quatre meilleurs projets sont dotés chacun d'un prix de 300 000 € ; le lauréat sera désigné fin 2008 début 2009.

On sait également que l'Hôtel de Ville a prévu d'organiser un comité de concertation avec la mairie du XVI^e arrondissement pour tous les aménagements prévus à la porte d'Auteuil.

On peut citer comme sujets de cette concertation :

- l'extension de Roland-Garros,
- la restructuration du stade Jean-Bouin,
- les terrains de sport sur l'hippodrome d'Auteuil,
- la reconstruction de la piscine Molitor,
- la construction de 350 logements sur l'ancienne gare d'Auteuil,
- le stationnement automobile,
- et bien entendu, une refonte de la circulation automobile et des traversées pour les piétons, en intégrant le passage du tramway, qui se fera bien un jour.

On voit que les conseils de quartier et le CICA du XVI^e devraient être étroitement associés à ces études qui concernent la vie de notre arrondissement.

Demandons à nos élus où en est la concertation avec la Mairie de Paris, et venez très nombreux, le mercredi 14 janvier 2009 à 18 heures à l'école de la rue des Bauches, pour interroger Bertrand Delanoë, notre maire, lors de son compte rendu annuel de mandat.

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Equipe	Date	Equipe		
Ven 30 ou Sam 31/01	PERPIGNAN	Ven 20 ou Sam 21/2	TOULON	Ven 6 ou Sam 7/3	BOURGOIN
Ven 3 ou Sam 4/4	CLERMONT				

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au STADE FRANCAIS : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>

LA MARCHÉ

UN MODE DE DÉPLACEMENT À ENCOURAGER.

« Il faut marcher ... » chantait Gilbert Bécaud en 1966. A l'époque la marche représentait la moitié des déplacements dans les grandes villes, aujourd'hui elle ne compte plus que pour 30 % dans les modes de déplacement et 7 % des distances parcourues.



Et pourtant à l'heure de la lutte contre les gaz à effet de serre et de la sobriété énergétique, le piéton devrait être courtoisé à l'égal du cycliste. Les médecins nous conseillent d'ailleurs une demi-heure de marche quotidienne pour notre santé. Et nos experts en transport nous expliquent que la marche est bien adaptée à la ville.

Mais voilà : la ville actuelle est-elle toujours bien adaptée aux piétons ? A force de vouloir à tout prix les protéger, à force de les enfermer dans un réseau de contraintes, est-ce qu'on ne décourage pas les piétons que nous sommes tous ? Les aménagements de voirie ne sont-ils pas, le plus souvent, pensés d'abord en fonction de la voiture ? Enfin, rues piétonnes, zones de rencontres, quartiers, dits « calmes » ou verts sont-ils une réponse suffisante aux besoins du marcheur dans la ville ?

Les villes anciennes comme Paris sont faites pour la promenade à pied. Marcher doit y rester un plaisir.

Comment profiter de la variété de nos magasins autrement qu'en flânant dans les artères commerçantes ?

Comment admirer les façades de nos immeubles et les détails des architectures de toutes les époques si ce n'est en marchant le nez en l'air dans les rues ? Certains périples, comme se rendre du Trocadéro au jardin André Citroën par le quai bas de la Seine rive gauche, sont de véritables petites randonnées. Le circuit qui mène du musée Guimet au musée du quai Branly par la rue de la Manutention et la passerelle Debilly, est un parcours plein de poésie. Avec ou sans guide, vous pouvez explorer l'arrondissement, vous ne serez pas déçu.

Un seul point noir à notre activité piétonne, ce sont les obstacles qui se sont multipliés à l'envi ces dernières années. La Mairie de Paris en voulant lutter contre la voiture n'a pas facilité la vie des piétons et a pas mal compliqué celle des mères de famille et de ceux qui, pour une raison ou une autre, ont des difficultés à se déplacer.

L'espace des trottoirs se réduit comme peau de chagrin. Cette plage de circulation que l'on croyait réservée aux piétons est envahie par tout ce qui circule : véhicules qui continuent à s'y garer là où les trottoirs ne sont pas protégés par des forêts de piquets, bicyclettes qui ont maintenant tous les droits, motos qui se garent, rollers lancés à fond et qui vous frôlent sans états d'âme. C'est pire encore dans les contre-allées que les Parisiens avaient pris l'habitude de considérer comme une extension du trottoir et que les conducteurs considèrent eux comme une extension de la chaussée. Qui nous dira un jour quel est le statut de cette partie de la voirie ?

Traverser est aussi une aventure, notamment là où la concentration de la circulation sur certaines artères a rendu le franchissement compliqué voire dangereux, avenue Kléber par exemple. Heureusement aucune autre voie de notre arrondissement n'a encore fait l'objet d'un traitement aussi « réussi » que les boulevards Magenta ou Montparnasse !



Enfin, on peut constater aussi que les nouveaux tracés pour piétons sont souvent dissuasifs car ils rallongent trop les trajets. Un marcheur cherche toujours à aller au plus droit pour ne pas se fatiguer. Or l'emplacement des passages protégés et plus généralement l'aménagement des places obligent souvent les piétons à des parcours compliqués comme par exemple la traversée de l'avenue d'Iéna à la hauteur du Conseil économique et social.

Bref, il faut être sans arrêt sur ses gardes quand on marche à Paris. On est loin encore d'une ville à la circulation pacifiée et au partage harmonieux de l'espace. Mais cela ne décourage pas les amoureux de la capitale, cela les fait seulement ... pester !

LE BÉTONNAGE DE LA GARE D'AUTEUIL

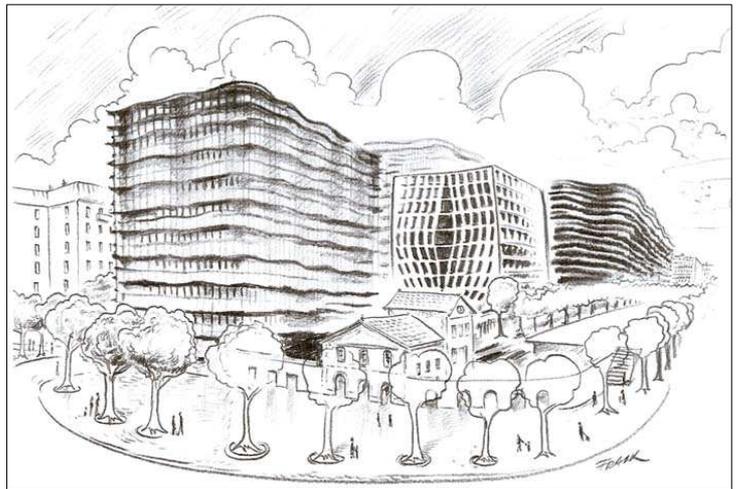
Les lecteurs de *La Lettre de XVI^e DEMAIN* connaissent tous le projet démesuré de constructions qui est prévu sur l'ancien terrain de la SNCF à la gare d'Auteuil, vendu à l'OPAC (office HLM) pour le prix de 70 M€. Outre quelques équipements publics (crèche, bibliothèque et commerces), le programme prévoit 350 logements répartis entre trois barres de 11 à 12 étages entourant un bloc, légèrement pyramidal, s'élevant à la même hauteur.

Les architectes, très « mode », ont conçu pour sa présentation au Pavillon de l'Arsenal une maquette ravissante, aux immeubles transparents, tout légers ! près desquels à mi-hauteur flottent des « nuages » de balsa et de plexiglas. Coupant la perspective sur les dimensions inquiétantes de ces (futurs) blocs de béton, ces nuées suggèrent une vision délicieusement aérienne de l'ensemble...

Les logements seront occupés, moitié par des HLM, moitié par des appartements privés. Mais c'est la proportion importante de HLM, qui, associée à la proximité de la villa Montmorency, sert de prétexte à la mairie de Paris pour faire taire toute opposition à cette erreur urbanistique.

En effet celle-ci, par journalistes interposés, mène une guéguerre à notre Association, « Porte d'Auteuil Environnement », dans le style « la villa Montmorency entre en résistance contre les HLM », ou plus manichéen encore ! « les plus gros contribuables de France contre les pauvres ». Alors que l'Association compte 3 000 sympathisants habitant le quartier ...

Une journaliste du *Monde 2*, émoussée par cet amalgame « sociétal », est venue enquêter chez moi sur ce faux problème. Sous couvert d'éthique de l'interview, elle a rédigé un article à son idée en déformant totalement mes propos. De surcroît, elle me faisait établir, avec une fausse rigueur parce qu'entre guillemets, ce parallèle que je n'ai jamais fait : « Non impossible d'imaginer » (c'est elle !) « la juxtaposition d'une cité comme on n'en fait plus depuis Sarcelles et de la Villa Montmorency » (c'est moi !). Débutait alors une effervescence médiatique hors de proportion avec la modeste géographie du quartier d'Auteuil et le maigre chiffre de population de la villa Montmorency !



Mais à propos des constructions de Sarcelles, ville devenue malgré elle depuis les années 1970 le symbole de l'entassement humain, les chercheurs en urbanisme et en sociologie du monde entier se sont rendu compte que la sur-densification de population logée dans des constructions de taille démesurée, favorisait de graves tensions sociales, HLM ou pas.

Ce que notre Association combat donc du projet de la gare d'Auteuil, c'est entre autres le fait que la mairie de Paris s'obstine à y implanter un type de cité condamnée depuis 40 ans ! Ceci dans l'irrespect total du site. Car aucun compte n'est tenu de la pente naturelle du boulevard Suchet (au contraire de la perspective d'un projet que nous avons présenté), ni des proportions des immeubles aux alentours, que cet ensemble va écraser par la démesure de sa densité. Le tout sans un aménagement satisfaisant des espaces verts entre les bâtiments, tel qu'il se pratique à présent dans nos banlieues.

Le projet de la Gare s'ajoutant au programme de logements de Murat-Varize, l'apport supplémentaire ne représentera pas moins de 2 000 personnes sur un espace de un kilomètre carré, dans un quartier déjà très dense au sein d'une des villes les plus peuplées d'Europe...

A l'exemple d'Auteuil, et quitte à malmenier la majorité de ses occupants actuels, la Mairie veut entasser dans un Paris déjà saturé plusieurs milliers d'habitants supplémentaires... Ceci, pour des motifs électoraux faciles à deviner. Alors qu'il appartient justement à l' élu de rechercher les solutions d'équilibre démographique et d'harmonie sociale optimales pour le bénéfice du plus grand nombre de citoyens.

Claudie Fournier Christol
Présidente

Association Porte d'Auteuil environnement

16 l'arrondissement qui s'engage

Charte pour un 16^e propre

Devant l'inaction du maire de Paris, et parce que chacun a le droit de vivre dans un environnement propre, nous avons tous le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de la propreté de notre arrondissement,

Je (nom, prénom) _____

Demeurant _____

m'engage à :

- trier mes poubelles, carton papier/verre/déchets domestiques et rapporter mes piles usagées dans les dispositifs prévus à cet effet
- ne pas jeter mes déchets domestiques dans les sacs poubelles de rue
- ne pas abandonner les objets encombrants sur la voie publique sans avoir appelé au préalable le service propreté (n° 01 55 74 44 60) pour convenir du moment de la collecte
- ne pas jeter sur la voie publique des publicités déposées sur mon pare-brise ou distribuées dans la rue
- apprendre à mes enfants ou petits enfants à ne rien jeter dans la rue
- si je suis fumeur ou fumeuse, ne pas jeter mes mégots sur la voie publique
- si je suis propriétaire d'un chien, ramasser ses déjections
- éviter les conditionnements alimentaires sophistiqués
- refuser les sacs de caisse et avoir sur moi un sac réutilisable



Venez nombreux signer cette charte pour un 16^e propre et **recevez le sac shopping réutilisable** offert par **Claude Goasguen**, votre député-maire


Papier recyclé
Merci de ne pas
me jeter sur la voie publique

Accueil, hall de la mairie du 16^e
de 8h30 à 17h
jeudi de 8h30 à 19h30
71, avenue Henri Martin, Paris 16^e



Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : **Simonne PAREZ**

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard Photos : V. Gros, C. Muyard